

**DEMANDE DE TRANSFERT DE DROITS DE LA SACEM
A SACEM POLYNÉSIE, POUR UNE GESTION PAR MANDAT**

**MANDAT DE GESTION
(auteur et/ou compositeur)**

1. Conformément à la décision du Conseil d'administration de la Sacem du 25 juin 2018

je, soussigné(e)

☐ M. **ou** ☐ Mme Nom : Prénom(s) :

Pseudonyme :

Adresse :

.....
ayant ma résidence en Polynésie française,

2. **Demande à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (« Sacem »)**, société civile à capital variable de droit français immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 675 739, dont le siège social est sis 225, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par Cécile Rap Veber, Directrice Générale - Gérante, qui l'accepte,

de transférer à :

Sacem Polynésie, société civile de droit polynésien au capital de 25 000 francs pacifiques immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro TPI 18 65 C, dont le siège social est dans l'Immeuble Vernaudo - Taunua - 98714 Papeete, Polynésie française, représentée par Anne Constanty, Gérante,

avec effet ☐ à la date de signature des présentes (je suis déjà membre de la Sacem) ou ☐ à ma date d'adhésion à la Sacem (je suis en cours d'adhésion à la Sacem), en ma qualité d'auteur et/ou de compositeur, pour le territoire de la Polynésie française, mes droits d'exécution ou de représentation publique et de reproduction mécanique correspondant aux catégories de droits suivantes :

- le droit de représentation ou d'exécution publique général y compris le droit de représentation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- le droit de radiodiffusion y compris le droit de retransmission simultanée et intégrale des programmes radiodiffusés par tous moyens de télécommunication et le droit de réception publique desdits programmes, sauf en ce qui concerne le droit de radiodiffusion relatif aux exploitations de la société Polynésie Première, autorisées par la Sacem ;
- le droit de reproduction sur supports de sons y compris le droit d'usage public de ces supports licités pour l'usage privé ainsi que le droit d'exécution publique au moyen de ces supports ;
- le droit de reproduction sur supports de sons et d'images y compris le droit d'usage public de ces supports licités pour l'usage privé ainsi que le droit d'exécution publique au moyen de ces supports ;

- le droit de reproduction des œuvres dans des films destinés à la projection dans les théâtres cinématographiques et pour lesquels ces œuvres ont été spécialement écrites ;
- le droit de reproduction sur des œuvres préexistantes pour la reproduction desdites œuvres dans les films destinés à la projection dans les théâtres cinématographiques.

3. Et, dans ce cadre, mandate Sacem Polynésie, dont j'ai bien pris connaissance des Statuts, afin de gérer sur le territoire de la Polynésie française, les catégories de droits visées ci-dessus sur toutes mes œuvres, dès que créées.

Les termes et conditions du présent mandat sont les suivants :

En sa qualité de mandataire, Sacem Polynésie devra rendre compte de la gestion des catégories de droits susvisées, par la fourniture de feuillets de répartition et de relevés de comptes trimestriels qui me seront adressés dans les mêmes conditions que ceux envoyés par la Sacem.

Sacem Polynésie répartira les redevances à me revenir dans le respect de ses règles de répartition dans leur version en vigueur à cette date, déduction faite de ses frais de gestion. A cet égard, je reconnais avoir pris connaissance des règles de répartition de Sacem Polynésie en vigueur à ce jour et avoir été informé qu'elles étaient actualisées et mises en ligne sur le portail de Sacem Polynésie.

En qualité de mandant de Sacem Polynésie, je dispose :

- d'un droit de participation à l'Assemblée des membres prévue à l'article 15 alinéa 2 de ses Statuts et constituée des personnes physiques résidant en Polynésie française et des représentants des personnes morales ayant leur siège social en Polynésie française ;
- d'un droit de poser ma candidature pour devenir membre de la Commission consultative des ayants droit prévue à l'article 15 alinéa 1 de ses Statuts ;
- d'un droit de communication ou d'accès aux documents sociaux, dans les mêmes conditions que celles définies à l'article L.321-5 du Code de la propriété intellectuelle polynésien.

Le présent mandat sera effectif à compter ☐ **de la date de signature des présentes** (je suis déjà membre de la Sacem) **ou** ☐ **de ma date d'adhésion à la Sacem** (je suis en cours d'adhésion à la Sacem) et pour toute la durée de Sacem Polynésie, sauf :

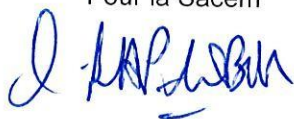
- résiliation immédiate dans l'hypothèse où ma résidence serait transférée en dehors de la Polynésie française, ce dont je dois informer sans délai Sacem Polynésie ;
- résiliation anticipée adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans le respect d'un préavis de 3 mois minimum avant le 31 décembre de chaque année civile en cours.

Le mandat ne prendra pas fin à mon décès mais sera continué avec mes héritiers, légataires et cessionnaires, qui en seront informés. S'agissant de ces derniers, il prendra fin dans les mêmes conditions que celles énoncées au paragraphe précédent.

Comme précisé dans la décision du Conseil d'administration de la Sacem visée ci-dessus, toute résiliation du présent mandat par moi ou mes héritiers aura pour effet d'investir à nouveau et de manière automatique la Sacem des catégories de droits susvisées, en sa qualité de cessionnaire, dans le respect de ses Statuts et de son Règlement général.

Fait en trois exemplaires originaux, le

Pour la Sacem



Pour Sacem Polynésie



Pour le mandant

Cadre réservé à la Sacem/Sacem Polynésie :

Numéro de personne du membre :

Les informations demandées sont toutes obligatoires aux fins du traitement du présent mandat et sont destinées à Sacem Polynésie, la Sacem et/ou ses partenaires établis dans ou hors de l'Union Européenne et aux organismes sociaux, financiers et fiscaux. Ces données seront conservées pour les durées nécessaires à la réalisation des finalités ci-dessus et conformément aux obligations légales. En application de la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer par voie postale auprès de Sacem Polynésie, l'Immeuble Vernaudon - Taunua - 98714 Papeete, Polynésie française.

